

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**Département de l'Aveyron**  
**Arrondissement de Millau**  
**Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
de Présents : 11  
de Votants : 13

Vote : Pour : 13          Contre : 0          Abstention :

**Extrait du Registre**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du Lundi 21 Octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : M. Sébastien ROUSTAN à M. Arnaud BERNARD, Mme Laure GARRIBOTTO à M. Frédéric ARTIS.

Secrétaire de séance : M. Loïc MARAVAL

**OBJET : Prestations sociales – Bon cadeau Noël**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;  
Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;  
Considérant que dans le cadre de l'action sociale proposée aux agents territoriaux et qu'à l'occasion des « fêtes de fin d'année » notamment, il était traditionnellement proposé de remercier le personnel communal au titre de son action en faveur du maintien et du développement du service public en offrant à leurs enfants (de 0 à 10 ans) un cadeau remis ;  
Considérant que cette action est en relation avec l'un des événements visés par la lettre circulaire ;  
ACOSS du 3 décembre 1996 ;  
Considérant qu'il y a lieu de statuer sur le montant et le champ des prestations de l'action sociale proposée aux agents de la commune ;

Monsieur le Maire propose l'attribution d'un bon-cadeau d'un montant de 40€ aux enfants des agents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE l'attribution d'un bon cadeau de 40€ aux enfants des agents, âgés de 0 à 10 ans (année civile) pour l'événement de Noël.
- PRÉCISE que ce bon cadeau peut être utilisé dans les commerces de Vabres l'Abbaye, de Saint-Affrique (librairie – magasin de puériculture, de sport, vêtements, bijouterie, ...) ou sur le catalogue King-jouets de Millau.
- PRÉCISE que ce montant sera versé directement aux commerçants, sur présentation de la facture.

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**DÉLIBÉRATION : 2024-057**

**Code matière : 9.1**

- PRÉCISE qu'il ne doit pas être utilisé pour l'achat de nourriture, de tabac et d'alcool.
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

Le Maire